ASSOCIATION CANINE DE LA DORDOGNE

Affiliée à la Société Centrale Canine
21 rue des Fours à Chaux 24750 CHAMPCEVINEL Tél : 06 72 17 18 18 ou 06 69 52 12 33
Courriel : associationcanine24@orange.fr Site : www.association-canine-de-la-dordogne.fr

SORGES - LIGUEUX

Séance de CONFIRMATION

Toutes races de chiens, uniquement les chiens non engagés en exposition

Le Bourg - Parc de loisirs Alain Robert - RN 21 24430 Sorges

Coordonnées GPS : Latitude : N45.30740 et longitude : E0.87357

Samedi 02 septembre 2023

de 15h30 à 17h30 heures

Bulletin d'inscription ci-dessous

Inscriptions par Courrier	Inscriptions sur Internet
Renvoyer le coupon ci-dessous, accompagné de votre règlement libellé à l'ordre de l'AC Dordogne, et d'une enveloppe timbrée libellée à votre adresse à : ***Association Canine de la Dordogne*** ***Mme GOUDRY 167 route de Lavaud* 24350 MENSIGNAC**	Inscription Internet : https://cedia.fr Engagement en ligne Paiement sécurisé Seuls les engagements payés seront retenus
Tarif de l'inscription : 32 €	

A présenter le jour de la CONFIRMATION de votre chien

Originaux des documents: ***Certificat de naissance, Carte d'identification, Carnet de santé de votre chien***

Découper suivant les pointillés

✂----------

Séance de confirmation à SORGES – Samedi 02 septembre 2023 de 15h30 à 17h30 (horaire de passage)

RACE :		**SEXE :**
Identification : Puce ou Tatouage	**N° LOF :**	**Né(e) le :**
Nom du chien :		
Nom du propriétaire :		
Adresse complète :		
Ville :		**Code Postal :**
Tél. :	**Email :**	

Je soussigné, certifie sincères et véritables les renseignements ci-dessus et entends me conformer au règlement de la séance de confirmation J'exonère spécialement et entièrement l'association canine de toutes responsabilités du fait de tous accidents (blessures ,morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou moi-même

Fait à……..., le……
Signature du propriétaire (obligatoire)

3 jours avant, vous recevrez par Email votre horaire de passage, il est souhaitable que vous le respectiez.

Age minimum exigé pour la CONFIRMATION

Il n'y a pas d'âge maximum pour faire confirmer votre chien

<u>ATTENTION !</u> L'identification par tatouage doit être parfaitement lisible est obligatoire pour l'examen de confirmation

Seront admis à la confirmation les chiens identifiés très lisiblement (tatouage ou transpondeur), vous devez le présenter avec sa fiche d'identification, son certificat de naissance de la Société Centrale Canine ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Age minimum exigé pour la séance de confirmation

à partir de :

1er groupe :
Berger Allemand, Berger de Brie,
Bouvier des Flandres …… 15 mois
Reste du groupe …… 12 mois

2ème groupe :
Schnauzer Géant, Dogue Allemand, du Tibet, de Bordeaux, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, Saint Bernard, Terre Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann , Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouviers Bernois … 15 mois
Reste du groupe …… 12 mois

3ème et 4ème groupes : …….. 12 mois

5ème groupe :
Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Portugais (moyen et grand), Podenco Canario, Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland ……. 15 mois
Reste du groupe ……..... 12 mois

6ème groupe :
Rhodésian Ridgeback …… 15 mois
Reste du groupe ……..... 12 mois

7ème groupe : …… 12 mois

8ème groupe :
Retrievers …… 15 mois
Reste du groupe …….. 12 mois

9ème groupe :
Epagneuls Pékinois et Japonais ……..…… 10 mois
Reste du groupe …… 12 mois

10ème groupe :
Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski 15 mois
Reste du groupe …… 12 mois

Otectomie: *les chiens aux oreilles coupées, nés après le 1er juin 2019, qu'ils soient français ou étrangers ne seront plus confirmables et ne pourront plus être présentés en exposition.*
Cette circulaire s'appliquera à toutes les races concernées par la taille des oreilles.
Pour les Dobermanns, cette mesure annule et remplace la circulaire du 8 mars 2019.

Caudectomie: *pour les races Rottweiler, Cane Corso, Boxer, Dobermann et Schnauzer, interdiction de confirmation et de participation aux expositions canines pour les chiens nés après le 1er janvier 2020.*

<u>OBLIGATIONS SANITAIRES :</u> **2ème catégorie : le certificat de vaccination antirabique en cours de validité mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes les dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages)**

L'Association Canine de la Dordogne
21 rue des Fours à Chaux 24750 CHAMPCEVINEL Tél : 06 72 17 18 18 ou 06 69 52 12 33
Courriel : associationcanine24@orange.fr Site : www.association-canine-de-la-dordogne.fr

Vous annonce ses prochaines manifestations

Samedi 11 novembre 2023 de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
Séance de confirmation au local de l'Association Canine de la Dordogne

Samedi 09 mars 2023 *de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00*
Séance de confirmation au local de l'Association Canine de la Dordogne

Vendredi 07 juin 2023 *de 14h30 à 17h30*
Séance de confirmation sur le site de :
Exposition Canine Nationale et Internationale de PERIGUEUX -BOULAZAC
Samedi 08 et Dimanche 09 juin 2023
Exposition Canine Nationale et Internationale à PERIGUEUX – BOULAZAC

ROYAL CANIN